

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 5 avril 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

COMMUNICATION N° 2018-05(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaiient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Information relative au rejet des candidatures du SDIS des Alpes de Haute-Provence aux projets européens ICEFALL et SERENITY

Le Président expose :

Il convient de porter à la connaissance des membres du Bureau du Conseil d'administration que deux candidatures ont fait l'objet d'un rejet de la part de la commission européenne. Il s'agit des projets qui portaient les acronymes ICEFALL et SERENITY

ICEFALL :

La population Française installée en Italie est évaluée par la diplomatie Française à 70.000 personnes (source : Diplomatie Française). Pour sa part, la France accueille 366.170 Italiens (4^e position en pays d'accueil) dont 20.000 en Savoie et Haute-Savoie (source : professeur FORRAY in « Rapporte Italiani nel Mondo 2013 » Fondazione Migrantes). L'inclusion de ces populations mobiles a considérablement évolué et permet aujourd'hui de pouvoir aller au-delà du simple constat que l'un n'est plus considéré par l'autre comme un étranger. A ce titre, de part et d'autre de la frontière, les services de secours accueillent des pompiers-volontaires. Les différents corps aujourd'hui travaillent ensemble, et leur rôle inclusif sur leurs territoires respectifs est avéré. Ce travail d'inclusion est d'autant plus important qu'il aura lieu à travers une institution, et qu'une fois un citoyen formé, il pourra disséminer au sein de son entourage.

Liste des actions envisagées initialement :

Faciliter l'intégration des SPV Italiens dans les corps Français et réciproquement : <ul style="list-style-type: none">• Favoriser les doubles engagements ;• Reconnaître les formations de base (VAE/RATD de principe) ;• Favoriser le recrutement saisonnier des SPV Italiens dans les corps Français pour les saisons hivernales et estivales
Elaborer un complément de formation pour les SPV venant d'un autre pays de l'UE, mettant l'accent sur les droits politiques des citoyens EU, leurs droits et leurs devoirs : <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un module commun mettant l'accent sur la démocratie locale et les droits des citoyens
Mettre en place une campagne de recrutement au profit des citoyens Européens résidant dans la bande Alpine : <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur l'axe Alpin afin de faire connaître ces possibilités et de permettre aux résidents UE de pouvoir intégrer les corps locaux.
Mettre en place d'un site internet commun : <ul style="list-style-type: none">• Informer sur les possibilités de recrutement ou double affectation ;• Porter à la connaissance de ces citoyens l'ensemble des droits politiques dont ils peuvent bénéficier ;• Permettre l'information régulière quant aux événements à venir (élections etc.).

SERENITY :

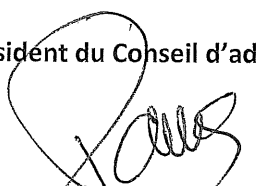
Le projet devait permettre de disposer d'une force médicale de réponse rapide de premier niveau, facilement mobilisable et susceptible d'intervenir sur tous types de terrain. Ce module est formé par des sapeurs-pompiers, des infirmiers et médecins tous aguerris au traitement des populations blessées en situation de catastrophe. Par la formation modulaire des intervenants, basée sur un principe de spécialité, le module est non seulement capable de répondre aux besoins de l'Union Européenne sur une catastrophe d'ordre générale mais aussi de pouvoir intervenir dans des ambiances toxiques, en extraire les victimes avant de les médicaliser.

Maquette financière initialement envisagée :

Budget global :	359 616 euros
Subvention UE :	284 691 euros
Participation SDIS04 :	74 925 euros

Les membres du Bureau du CASDIS ont pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN